Communauté de Communes des 4 RIVIÈRES

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Sommaire

1 CARACTERISATION DU TECHNIQUE DU SERVICE 3

PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 3
MODE DE GESTION DU SERVICE 3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) 4
INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) 4

2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICES 4

MODALITES DE TARIFICATION 4
COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2025 : 6

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE 7

4 SYNTHESE 8

5 ANNEXES 9

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS PAR COMMUNE 9

1 CARACTERISATION DU TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes des 4 Rivières
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

➢ Compétences liées au service

☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges

☐ Entretien des installations ☒ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations (en tant que mandataire)

- Territoire desservi (Communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ACHEY, ARGILLIERES, AUTET, BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR, BROTTE-LES-RAY, CHAMPLITTE, COURTESOULT-ET-GATEY, DAMPIERRE-SUR-SALON, DELAIN, DENEVRE, FEDRY, FERRIERES-LES-RAY, FLEUREY-LES-LAVONCOURT, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, FRAMONT, FRANCOURT, GRANDECOURT, LARRET, LAVONCOURT, MEMBREY, MERCEY-SUR-SAONE, MONT-SAINT-LEGER, MONTOT, MONTUREUX-ET-PRANTIGNY, PERCEY-LE-GRAND, PIERRECOURT, RAY-SUR-SAONE, RECOLOGNE, RENAUCOURT, ROCHE-ET-RAUCOURT, SAVOYEUX, SEVEUX-MOTEY, THEULEY, TINCEY-ET-PONTREBEAU, VAITE, VANNE, VAUCONCOURT-NERVEZAIN, VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY, VEREUX, VILLERS-VAUDEY, VOLON

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui (zonages communaux) ☐ Non

➢ Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : CC du 15 décembre 2010, mises à jour, CC du 20 décembre 2017, CC du 18 décembre 2018, CC du 6 mars 2019, CC du 3 décembre 2020, CC du 30 novembre 2021
☐ Non

Mode de gestion du service

Le service est exploité en
☒**régie**
☐ **régie avec prestataire de service**
☐ **régie intéressée**
☐ **gérance**
☐ **délégation de service public : affermage**
☐ **délégation de service public : concession**

Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 419 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 9 678.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 25 % au 31/12/2025 (25% au 31/12/2024).

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

		Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100.

2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICES

Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires

(entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables sont les suivants :

Tarifs – installation de moins de 20 EH	**Au 01/01/2023**	**Au 01/01/2024**	**Au 01/01/2025**
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle d'une installation neuve	271€	271€	271€
Tarif du contrôle d'une installation existante	175€	175€	175€
Tarif du contrôle de bon fonctionnement	175€	175€	175€
Tarif du contrôle de conception (analyse du projet)	100€	100€	100€
Tarif du contrôle en cas de vente	206€	206€	206€
Contre-visite suite à des travaux non conformes	136€	136€	136€
Prestation de conseil sur place	126€	126€	126€
Déplacement sans intervention pour un contrôle	60€	60€	60€
Compétences facultatives			
AUCUNE			

Tarifs – installation de plus de 20 EH	**Au 01/01/2023**	**Au 01/01/2024**	**Au 01/01/2025**
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle d'une installation neuve	541€	541€	541€
Tarif du contrôle d'une installation existante	255€	255€	255€
Tarif du contrôle de bon fonctionnement	255€	255€	255€
Tarif du contrôle de conception (analyse du projet)	280€	280€	280€
Tarif du contrôle en cas de vente	206€	206€	206€
Contrôle administratif	145€	145€	145€
Contre visite suite à travaux non conformes	150€	150€	150€
Déplacement sans intervention pour un contrôle	60€	60€	60€
Compétences facultatives			
AUCUNE			

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 21/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs pour l'année 2025.

Compte administratif pour l'année 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES
		CFU 2025			CFU 2025
617	Etude JDBE	0,00 €	7062	Redevance SPANC	45 284,00 €
6215	Charges de personnel	27 362,61 €	7588	Excédent prescrit	255,24 €
627	services bancaires	24,08 €			
6063	Équipement de protection, individuel, matériel,	0,00 €			
62871	Frais de mise à disposition de matériel, bureau, etc	9 500,00 €			
6288	Cotisation Ascomade	335,00 €			
6156	Maintenance logiciel	837,60 €			
6811	Amortissement logiciel	981,00 €			
673	Annulation titres	271,00 €			
6541	Admission en non-valeur	0,00 €			
6817	Provisions pour éventuels futurs impayés	0,00 €	7817	Provisions pour éventuels futurs impayés	392,58 €
23	Virement à la section d'investissement				
TOTAL		**39 311,29 €**	**TOTAL**		**45 931,82 €**
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	27 565,26 €
TOTAL		**39 311,29 €**	**TOTAL**		**73 497,08 €**
Résultat section de fonctionnement au 31/12/2025		**34 185,79 €**			

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES
		CFU 2025			CFU 2025
2051	acquisition logiciel	0,00 €	21	virement de la section de fonctionnement	
			28051	amortissement	981,00 €
TOTAL		**0,00 €**	**TOTAL**		**981,00 €**
001	Déficit antérieur reporté	3 927,00 €	001	Excédent antérieur reporté	
TOTAL		**3 927,00 €**	**TOTAL**		**981,00 €**
Rés. Prév. Sect. Fonct. au 31/12/2025					
Résultat section de fonctionnement au 31/12/2025		**-2 946,00 €**			

	CFU 2025
Résultat de la section de fonctionnement	34 185,79 €
Résultat de la section d'investissement	-2 946,00 €
Résultat cumulé	**31 239,79 €**

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12 de l'année de l'exercice du rapport.**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12 de l'année de l'exercice du rapport.**

FORMULE DE CALCUL DU TAUX DE CONFORMITE

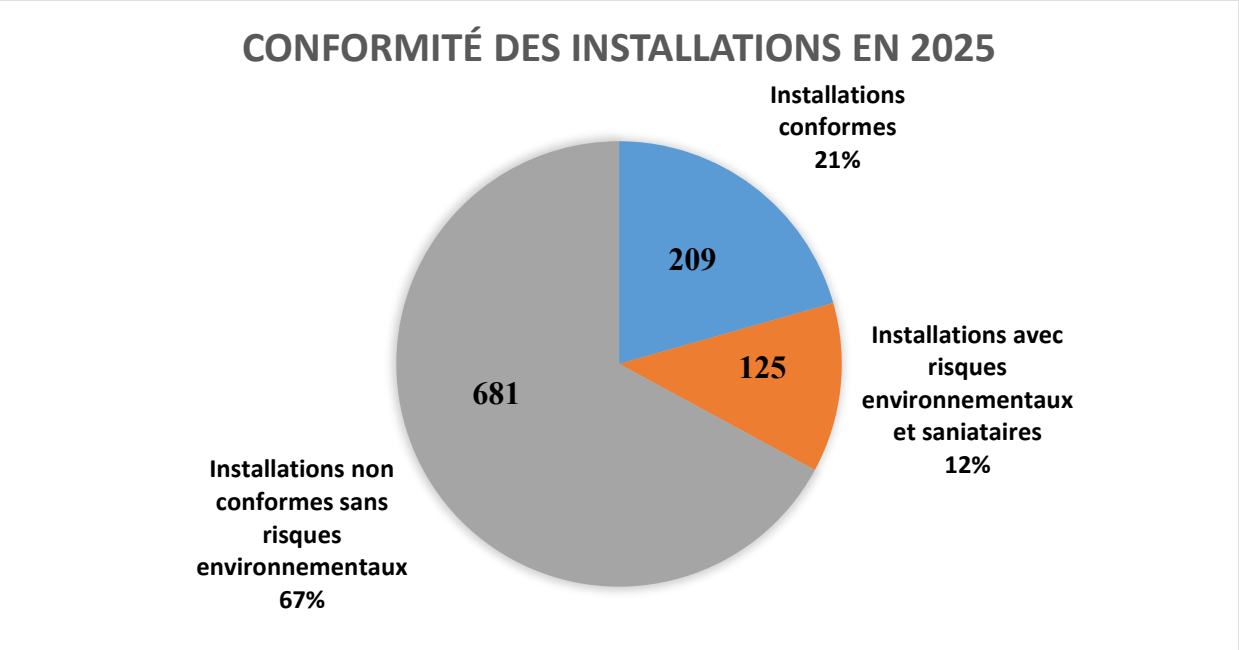
	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1004	1004	987*	1015
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	148	174	192	209
Nombre d'installations contrôlées avec risques sanitaires	97	90	132	125
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	759	740	663	681
Taux de conformité en %	14.7 %	17.4 %	19,45 %	**20,59 %**

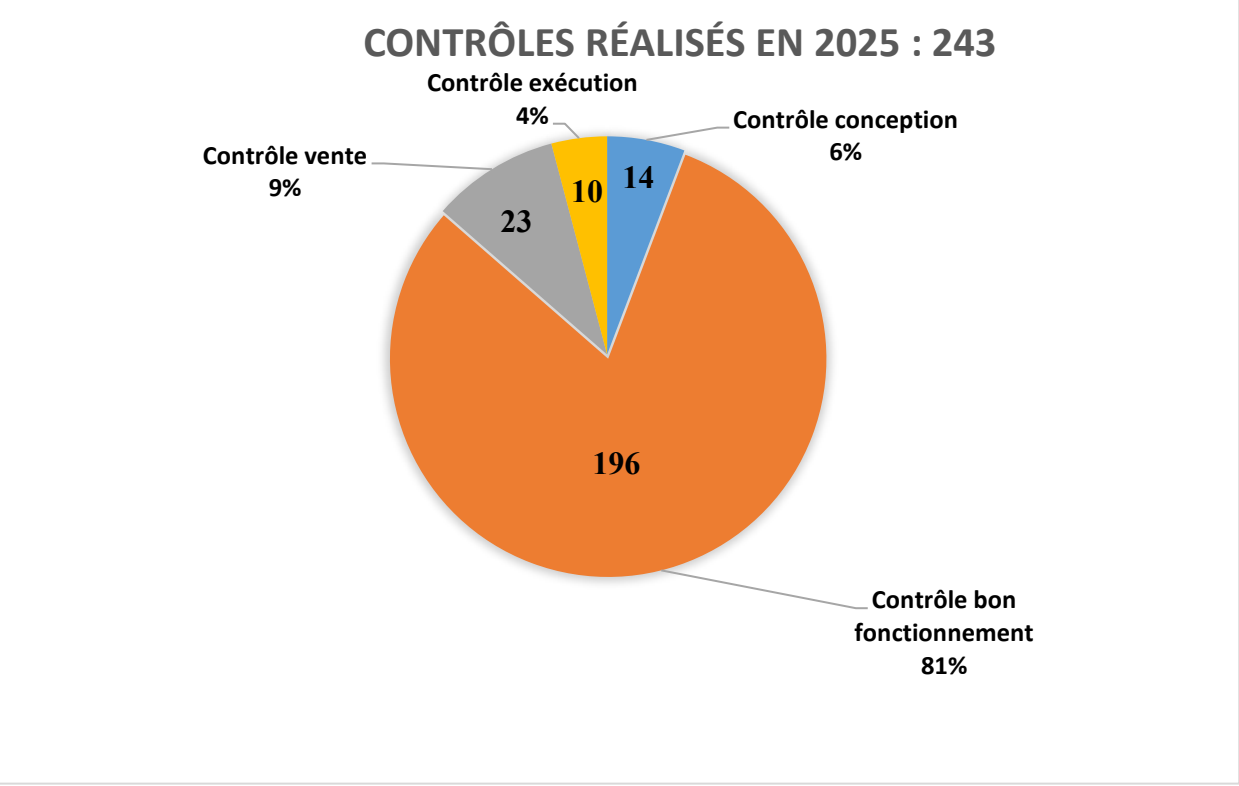
* nombre réel d'installations contrôlées. Retrait des installations raccordées au collectif ou abandonnées

4 SYNTHESE

En 2025, sur les 1015 installations d'assainissement non collectif contrôlées, sur le territoire de la CC4R : **20,59 % d'entre elles sont conformes**.
Pour les **79,41% qui ne sont pas conformes** :

- 12,3 % présentent des risques pour l'environnement.
- 67.1 % ne représentent pas de risques environnementaux et/ou sanitaires, avec aucune obligation de mise en travaux pour les propriétaires (sauf en cas de vente ou permis de construire).





5 ANNEXES

Caractéristiques des installations par commune

Nb d'installations SPANC	Total d'installations 2024	Total d'installations 2025	Total d'installations : Non conformes avec Risques	Total d'installations : Conformes	Installations contrôlées en 2025
ACHEY	42	42	4	2	6
ARGILLIERES	13	13	1	1	1
AUTET	17	19	4	5	6
BEAUJEU	82	100	11	30	23
BROTTE LES RAY	41	40	7	1	6
CHAMPLITTE / le Prélot	59	58	7	11	9
CHAMPLITTE LA VILLE	3	3	0	2	1
FRETTES	14	14	0	3	4
LEFFOND	25	24	15	3	2
MARGILLEY	10	10	1	1	1
MONTARLOT LES C	11	12	3	3	5
NEUVELLE LES C	1	1	0	1	0
DAMPIERRE S	16	16	2	2	3
DELAIN	11	11	0	3	1
DENEVRE	9	9	1	3	1
FEDRY	9	9	0	0	3
FERRIERES	21	21	3	0	7
FOUVENT	42	42	6	3	10
FRAMONT	13	13	2	3	1
FRANCOURT	3	3	0	0	0
GRANDECOURT	19	20	3	3	3
LARRET	4	4	0	3	0
LAVONCOURT	2	2	0	0	0
MEMBREY	5	5	1	1	1
MERCEY S	4	4	0	1	1
MONTOT	3	3	0	1	0
MONT ST LEGER	6	6	0	1	0
MONTUREUX	3	3	1	0	2
PERCY LE G	1	1	0	0	0
PIERRECOURT	16	16	1	1	2
RAY S	10	10	1	3	2
RECOLOGNE LES R	25	25	1	13	6
RENAUCOURT	11	11	0	5	0
ROCHE ET R	23	22	1	7	9
SAVOYEUX	36	36	3	11	11
SEVEUX - MOTEY	69	69	9	15	5
THEULEY	53	56	4	16	7
TINCEY	50	52	12	10	29
VAITE	25	26	0	9	0
VANNE	81	82	11	15	35
VAUCONCOURT ET N	24	26	5	6	3
VELLEXON	36	36	2	5	15
VEREUX	3	3	1	1	1
VOLON	36	37	2	5	15
TOTAL	**987**	**1015**	**125**	**209**	**237**